



Office des Nations Unies
à Genève (ONUG)



Centre de Genève pour le contrôle
démocratique des forces armées (DCAF)

ARMES NUCLÉAIRES : GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉ

Actes du cinquième séminaire organisé conjointement
par l'Office des Nations Unies à Genève et le Centre de Genève
pour le contrôle démocratique des forces armées,
le 6 décembre 2007



NATIONS UNIES
Genève, novembre 2008

TABLE DES MATIÈRES

I. AVANT-PROPOS	
Sergei A. Ordzhonikidze et Theodor H. Winkler	5
II. LA SOCIÉTÉ CIVILE COMPREND-ELLE LES ARMES NUCLÉAIRES ?	
Discours d'ouverture de M. Hans Blix, Président de la Commission sur la prolifération des armes de destruction massive	7
III. RÉSUMÉ DES ACTES DU SÉMINAIRE.....	17
IV. ARMES NUCLÉAIRES : GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉ	
Genève, 6 décembre 2007	27
V. BIOGRAPHIE DES ORATEURS.....	29
VI. LECTURES SUPPLÉMENTAIRES	33
VII. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	35

I. AVANT-PROPOS

Sergei A. Ordzhonikidze and Theodor H. Winkler¹

La présente publication se compose des actes du séminaire intitulé « Armes nucléaires : gouvernance et responsabilité » qui a eu lieu à Genève le 6 décembre 2007. Organisé conjointement par l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) et le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF), le séminaire fait partie d'une série d'événements communs organisés par le DCAF et l'ONUG depuis 2003 autour de divers aspects de la gouvernance du secteur de la sécurité.

Plus de 60 ans après l'avènement de l'âge nucléaire, la non-prolifération nucléaire et le désarmement demeurent essentiels pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité. Notre but commun doit être d'œuvrer sans relâche pour un monde sans danger nucléaire et finalement sans armes nucléaires. En choisissant ce thème pour notre séminaire conjoint, nous espérons contribuer à revivifier l'agenda international du désarmement nucléaire et commencer un débat sur de nombreuses questions clés.

Plusieurs de ces questions concernaient l'applicabilité des principes généraux du contrôle civil du secteur militaire et de la sécurité au domaine spécifique des armes nucléaires. Le rôle que les institutions parlementaires, les médias et les organisations de la société civile peuvent jouer en encourageant les discussions libres sur les armes nucléaires, en exigeant une plus grande transparence et responsabilité de la part des décideurs dans ce domaine et en insistant pour la réduction et l'éventuelle élimination des arsenaux existants a notamment été abordé.

Aussi longtemps que les armes nucléaires continuent d'exister, les États qui les possèdent ont l'obligation de prendre les mesures adéquates pour prévenir leur usage accidentel ou leur détournement. C'est pourquoi les questions soulevées pendant le séminaire ont également évoqué les responsabilités des États et de leurs dirigeants qui doivent s'assurer la maîtrise et le contrôle appropriés des armes nucléaires ainsi que la sécurité et

¹ M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général adjoint des Nations Unies, est Directeur général de l'ONUG; S.E. l'Ambassadeur Theodor Winkler est Directeur du DCAF.

la fiabilité de tout matériel nucléaire. Les liens entre l'efficacité des régimes multilatéraux pour la non-prolifération et le désarmement, la stabilité stratégique et une gouvernance responsable et sûre des armes nucléaires ont été explorés.

Bien que les questions soulevées aient été particulièrement complexes et que de multiples opinions aient été exprimées, tous les participants ont admis que les armes nucléaires présentent une menace unique, que cette menace va grandissant et que nous avons atteint un point critique dans les efforts de désarmement et de non-prolifération. La façon dont les armes nucléaires seront gérées au niveau national et international dans les années à venir sera décisive pour l'avenir de l'humanité et nous sommes tous responsables envers les générations futures de s'assurer que, au travers d'un dialogue fermement ancré dans les institutions multilatérales, nous pouvons travailler avec succès pour un monde sans armes nucléaires.

Cet ouvrage représente une part de nos efforts pour mettre des présentations exhaustives à la disposition de la plus large audience possible et pour encourager une discussion continue sur les armes nucléaires et le désarmement. Nous espérons qu'il fera prendre conscience à la communauté internationale de la complexité et des défis du domaine de la responsabilité démocratique et du contrôle civil des armes nucléaires.

II. LA SOCIÉTÉ CIVILE COMPREND-ELLE LES ARMES NUCLÉAIRES ?

*Discours d'ouverture de M. Hans Blix, Président de la Commission
sur la prolifération des armes de destruction massive*

La gouvernance et la responsabilité sont des termes abstraits et à la mode mais ils sont essentiels au contrôle des armes nucléaires. Nous sommes face à deux questions cruciales en relation avec la gouvernance et la responsabilité vis-à-vis des armes nucléaires. D'abord, la question de savoir qui a l'autorité de décider de la manipulation et de l'utilisation des armes nucléaires et si oui ou non des règles nationales et internationales existent spécifiant, conditionnant ou limitant cette autorité. La deuxième interrogation est : envers qui le décideur est-il responsable en prenant une telle décision et suivant quelles lois nationales ou internationales ?

Je commencerai en traitant la seconde de ces questions. Il y a quelque temps, nous avons appris qu'un avion militaire a volé d'une base à l'autre aux États-Unis sans que l'équipage ne soit informé qu'il transportait un chargement d'armes nucléaires. Très probablement, certaines règles de la législation nationale ont été enfreintes à cette occasion et une ou plusieurs personnes pourraient être tenues pour responsables de ces violations. Il irait de soit que de nombreuses et, espérons, précises, règles juridiques internes régissent les procédures requises pour la préparation, le stockage, le transport et le déploiement des armes nucléaires. Les violations de telles lois engagent la responsabilité. Les règles varieront naturellement d'un pays à l'autre et la plupart de ces lois ne seront pas rendues publiques.

Il irait de soit également que dans tous les États possédant des armes nucléaires existent des règles qui spécifient l'autorité chargée de la décision du déploiement, de la préparation et de l'utilisation des armes nucléaires ainsi que de la procédure pour arriver à de telles décisions. Ici aussi, ces règles ne sont pas susceptibles d'être rendues publiques. On assume que l'essentiel de ce pouvoir est l'apanage de l'autorité exécutive suprême, mais il est probable que de telles décisions, même concernant l'utilisation tactique d'armes nucléaires sur le terrain, puissent être déléguées à des hauts fonctionnaires en dessous du

chef exécutif, tels que les chefs militaires sur le terrain. Les violations de telles règles peuvent engager la responsabilité au regard du droit national.

Quant à la question plus essentielle de la responsabilité de l'autorité exécutive suprême vis-à-vis de la décision de l'utilisation des armes nucléaires, l'existence de règles nationales spécifiques qui conditionneraient l'autorité est moins probable. Néanmoins, des règles sur le processus de destitution devraient vraisemblablement être disponibles.

Je ne connais aucune règle ou directive nationales traitant de l'utilisation d'armes nucléaires qui ait été rendue publique. La réelle absence de telles règles est probablement perçue comme ayant un effet dissuasif maximal puisque les adversaires potentiels ne savent pas si et quand les armes pourraient être utilisées.

Il n'y a pas si longtemps, le sénateur Obama déclarait que n'importe quelle utilisation par les États-Unis d'Amérique de l'arme nucléaire contre des adversaires (certainement Al-Qaïda) dans l'ouest du Pakistan devrait être hors de question. La sénatrice Clinton le critiquait immédiatement en disant que les États-Unis ne devraient jamais donner de déclaration préalable sur l'emploi ou le non-emploi de l'arme nucléaire. Cependant, avant la guerre du Golfe, des déclarations avaient été faites en direction de l'Iraq de façon détournée mais qui avertissaient qu'une quelconque utilisation par l'Iraq d'armes biologiques ou chimiques déclencherait une réplique à l'arme nucléaire.

Nous pourrions espérer également trouver des règles dans le droit international – notamment dans les lois de la guerre, le droit pénal international et la Charte des Nations Unies – spécifiant les conditions d'une utilisation légale, le cas échéant, de l'arme nucléaire.

L'utilisation de nombreuses armes a été interdite par des conventions et par la jurisprudence internationale, notamment les armes chimiques et biologiques. Il n'y a pas de règle spécifique identique concernant l'arme nucléaire. Les Protocoles additionnels de 1977 aux Conventions de Genève du 12 août 1949 traitent des problèmes relatifs aux bombardements mais n'abordent pas l'utilisation des armes nucléaires. Cela n'exclut pas qu'il peut y avoir des règles applicables, par exemple des règles sur les méthodes et moyens de guerre sans discernement.

Dans son avis consultatif de 1996, la Cour internationale de Justice arrivait à la conclusion que, dans la plupart des cas, l'utilisation de l'arme nucléaire serait une violation d'une règle ou d'une autre du droit international. La Cour reconnaissait cependant que, dans des situations exceptionnelles, lorsque la

survie d'un pays est en jeu, l'utilisation pourrait être légale. Espérons que le monde n'aura pas à être témoin d'un cas où cette question se poserait, mais notons également que les tribunaux sont devenus de plus en plus décidés à examiner comment la guerre est menée et à établir la responsabilité pénale de ceux qui ont violé les lois y afférentes.

La Charte des Nations Unies n'interdit pas l'utilisation d'une arme en particulier mais interdit la menace ou l'utilisation de la force armée en général, à l'exception de deux cas : la légitime défense contre une attaque armée et lorsque le Conseil de sécurité a déterminé qu'il y a une menace pour la paix, violation de la paix ou acte d'agression et, sur cette base, a autorisé l'usage de la force armée. Il semble hautement improbable que le Conseil de sécurité autoriserait l'usage de l'arme nucléaire. Cependant, on peut noter que, pendant la guerre contre la Corée du Nord (qui fut autorisée par le Conseil en 1950), on a signalé que les commandants américains avaient demandé la permission de Washington d'utiliser les armes nucléaires.

D'un autre côté, si un État utilise la force armée pour sa propre défense, le choix des armes reste entre ses mains. La Charte des Nations Unies ne pose aucune limitation. Néanmoins, il est important de noter que l'Article 51 ne permet pas un usage préventif de la force, qu'il s'agisse d'armes nucléaires ou autres. Mais uniquement l'usage de la force en réponse à une attaque armée ou vue comme imminente. Dans la Stratégie de sécurité nationale des États-Unis du 17 septembre 2002, cette restriction a été rejetée. « Pendant longtemps les États-Unis ont maintenu l'option d'actions préventives pour contrer une menace suffisante envers notre sécurité nationale. Plus grande est la menace, plus grand est le risque d'inaction – et il est donc d'autant plus nécessaire d'envisager une action préventive pour nous défendre, même si l'on n'est sûr ni du moment ni de l'attaque de l'ennemi. Pour anticiper ou prévenir de tels actes hostiles de nos adversaires, les États-Unis agiront, si nécessaire, préventivement. »

Bien que les États-Unis puissent décider d'employer les armes conventionnelles lors d'utilisation préventive de la force armée, pour une question de principe ils ne déclarent aucune limitation sur le choix des armes : toutes les options sont sur la table et, de ce fait, l'arme nucléaire pourrait théoriquement être utilisée.

Dans la recommandation n° 15 du rapport de la Commission sur la prolifération des armes de destruction massive, nous recommandons que les États parviennent à un accord international les engageant à s'abstenir d'une première utilisation de l'arme nucléaire. Nous soutenons qu'un tel accord serait un élément souhaitable des efforts pour réduire la prééminence

des armes nucléaires. L'absence d'un tel accord n'empêche pas, bien sûr, que des règles nationales, autrement dit la gouvernance nationale, dans les États nucléaires excluent les premières frappes.

Actuellement, seule la Chine semble avoir une politique déclarée de « non-utilisation en premier ». Il est regrettable que l'évolution se soit faite dans l'autre sens. Des gouvernements ont déclaré qu'ils pourraient utiliser l'arme nucléaire contre des attaques par des forces conventionnelles disproportionnées et en réponse à des attaques par des terroristes ou par armes biologiques ou chimiques.

À l'époque de la guerre froide, on craignait que l'Union soviétique n'attaque l'Europe de l'Ouest avec des forces conventionnelles massives. Cela conforta l'Ouest de garder l'option d'une première attaque nucléaire comme moyen de dissuasion. De nos jours, c'est la Fédération de Russie qui perçoit le risque d'une attaque de l'Ouest avec des forces conventionnelles massives. Les deux cas sont des exemples de surenchère de menaces. Même si l'Union soviétique aspirait à un empire communiste mondial, il n'était pas plausible qu'un pays ayant perdu quelque 25 millions de personnes dans la seconde guerre mondiale puisse lancer une invasion massive de l'Europe de l'Ouest. Aujourd'hui, malgré l'expansion de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, il semble même moins plausible que les pays de l'Union européenne acquiescèrent à une invasion massive de la Fédération de Russie. Pourquoi continuer d'élaborer des doctrines sur des scénarios d'horreur vides de sens ?

En effet, je ne vois aucun endroit au monde où une invasion avec des forces conventionnelles massives est une menace plausible, qui pourrait justifier une doctrine de première frappe à l'arme nucléaire : une invasion indienne du Cachemire ? Une invasion arabe d'Israël ? Une invasion chinoise de Taiwan ?

Des menaces fantaisistes sont tolérables dans les jeux d'ordinateur, mais elles sont coûteuses en tant que base de doctrines nucléaires. Quant aux terroristes, ni une menace nucléaire ni les armes conventionnelles ne sont susceptibles de les dissuader d'une quelconque action.

Est-ce que la société civile contrôle réellement les grands systèmes ?

Une question plus fondamentale que j'aimerais poser est de savoir si oui ou non nos diverses sociétés exercent un contrôle efficace – en dehors des procédures formelles – sur l'acquisition d'armes nucléaires et des autres systèmes majeurs d'armement.

Dans les États sans contrôle démocratique du secteur de la défense, ou dans les pays avec de faibles mécanismes de contrôle démocratique, il est peu probable que le gouvernement consulte le public. Les représentants élus ont tout juste l'ambition de conduire un examen critique et efficace des demandes des autorités militaires pour des systèmes d'armes. Et il n'y a ni média ni institution libre susceptible d'exercer un contrôle sérieux.

Dans les États démocratiques, d'un autre côté, les armes nucléaires peuvent difficilement être développées et maintenues sans au moins le soutien budgétaire des assemblées élues pour représenter et agir au nom de la société dans son ensemble.

Une question impertinente peut être posée : savoir si les assemblées élues et le public qu'elles représentent comprennent pourquoi, aujourd'hui – après la fin de la guerre froide –, ils autorisent l'utilisation d'au moins 1,3 trillion de dollars des États-Unis (2006) en dépenses militaires. Alors que cette somme couvre des dépenses pour des postes qui sont facilement compréhensibles, tels que les salaires du personnel militaire, elle inclut d'énormes montants pour de nouvelles armes nucléaires, pour des moyens de guerre dans l'espace, pour des missiles et des boucliers antimissile. Il est intéressant de noter qu'à peu près la moitié de cette somme a été dépensée par les États-Unis et qu'il a été calculé que, depuis le milieu des années 1970, les États-Unis ont dépensé 5 % ou plus de leur PIB en dépenses militaires; dans les dernières années de la guerre froide, ce chiffre est grimpé jusqu'à 6 %; après la fin de la guerre froide, il est redescendu à moins de 4 %; à la fin des années 1990, il était à 3 %; cependant, en 2003, leurs dépenses militaires ont crû à nouveau, jusqu'à 4 %.

Je me risquerais à tenir pour acquis le fait que la majorité des contribuables dans les États démocratiques accepte ou au moins tolère ces dépenses, d'une façon très générale. La plupart des Israéliens sûrement, et nous pouvons nous rappeler l'enthousiasme général en Inde et au Pakistan lors des essais nucléaires en 1998. Le public des États-Unis a soutenu sans aucun doute les arsenaux nucléaires pour égaler ou surpasser les arsenaux soviétiques pendant la guerre froide. L'année passée, la plupart des Britanniques ont probablement accepté la décision de développer le programme nucléaire Trident. Aujourd'hui, probablement une majorité des Russes soutient la modernisation de leur capacité nucléaire comme une part nécessaire de la politique pour demeurer un acteur important au niveau mondial.

Pourtant, il se pourrait bien que la bénédiction publique soit moins solide que celle donnée par les représentants. Un récent sondage (World Public Opinion, New York Times, 13 novembre 2007) rapporte « que le but d'éliminer

les armes nucléaires, fixé par le TNP [«Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires»], est approuvé par 73 % des Américains et 63 % des Russes; et que 79 % des Américains et 66 % des Russes veulent que leur gouvernement poursuive cet objectif ». Un autre sondage indique une majorité importante dans un certain nombre de pays, y compris les États-Unis, pour la mise en vigueur d'un traité qui interdirait toutes les armes dans l'espace.

Nous n'avons pas de référendum sur ces sujets-là et il n'est pas possible de savoir ce que seraient les votes après un débat public approfondi. Comme beaucoup d'autres sujets compliqués et onéreux que le contribuable doit financer, ils sont soumis à nos représentants élus, dont la tâche est de comprendre et de décider pour nous. La plupart des contribuables ne s'attardent pas sur la question de savoir si le volume et la composition des ressources militaires sont en adéquation avec les menaces perçues.

Pourtant, il est tentant d'en tirer la conclusion que les représentants élus pourraient moins soutenir les armes nucléaires sans être en décalage avec leurs électeurs. Ou, différemment exprimé, les membres des législatures votent pour plus de défense que leur électorat ne leur demande. Nous devons nous demander comment cela est possible dans des États démocratiques.

En répondant à cette question, il me semble vraisemblable tout d'abord que les autorités militaires – y compris les ministères de la défense – soumettent des demandes qui pèchent par excès de sécurité. Après tout, c'est de leur devoir de demander ce qu'ils pensent être nécessaire pour assurer la sécurité nationale, que ce soit par des armes nucléaires ou d'autres systèmes armés avancés.

Ensuite, on pourrait se poser la question de savoir si les représentants élus sont vraiment capables d'évaluer l'efficacité et la nécessité de disposer des systèmes d'armes proposés. À l'évidence, les parlementaires sont techniquement handicapés dans les discussions avec les autorités de défense professionnelles; ou ont les mains liées par les industries d'armement avides de vendre plus d'armes, ou par des instances nationales désireuses de retenir les industries d'armement sources d'emplois et payant taxes et impôts. De plus, il existe des groupes civils, militaires et industriels dans la société qui ont tendance – pour des raisons économiques ou politiques – à évaluer les menaces de façon alarmiste et hâtive et capables de transformer ces menaces en opinion publique. En fait, on peut se demander si le complexe militaro-industriel contre lequel le Président Eisenhower le premier nous mettait en garde n'est pas toujours bien vivant.

Pour contrebalancer ces influences, il est vital que la société civile nationale – sous la forme de médias libres et solides, d’institutions intellectuelles libres, d’ONG et de nombreux groupes de réflexion – apporte son assistance dans l’analyse du besoin et des fonctions des systèmes d’armes complexes. Des groupes interparlementaires peuvent aussi aider les parlementaires en apportant leur capacité d’analyse et leur expérience de l’extérieur.

Nous devons admettre qu’il n’est pas facile d’arriver à des décisions équilibrées au sujet de ces questions. Certaines des menaces perçues sont très difficiles à évaluer. De plus, la mise en œuvre technique et les justifications de certains systèmes d’armes vont souvent au-delà de la compréhension des non-experts. Je trouve déconcertant que des évaluations politiques de base ayant un lien avec de coûteux systèmes armés ne fassent pas l’objet d’un examen plus critique.

Les milliards de dollars qui sont dépensés pour la préparation des actions militaires dans l’espace en sont un exemple criant. Je ne parle pas des satellites pour identifier les cibles militaires ou pour diriger le tir sur les cibles, je fais allusion aux moyens pour détruire les satellites ou au fait d’utiliser l’espace comme base de lancement contre des cibles à terre – avec le résultat potentiel de transformer l’espace intersidéral de bien formidable pour l’homme en dépotoir.

Nous entendons des experts militaires et techniques dire que l’État qui possède la mainmise sur l’espace détient le « contrôle militaire global ». Mais est-ce que quelqu’un pose la question fondamentale de savoir s’il est toujours nécessaire, significatif et payant de penser en termes d’atteindre ou de maintenir un « contrôle militaire global » ?

Pendant la guerre froide, on pensait que l’Union soviétique avait l’ambition d’étendre son contrôle militaire sur le monde entier. Aujourd’hui, ni la Chine ni la Fédération de Russie n’ont cette ambition. N’y aurait-il pas une économie pour le contribuable et moins de peur pour nous tous si la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie et tous les autres États aux capacités spatiales se mettaient d’accord pour ne pas placer d’armes dans l’espace et éviter ainsi une course onéreuse pour tous et risquée en termes d’accidents ? Un tel discours est prôné dans la recommandation n° 45 du rapport de la Commission sur la prolifération des armes de destruction massive que j’ai présidée. Comme je l’ai mentionné plus tôt, un sondage récent montre qu’une forte majorité de gens aux États-Unis et au Royaume-Uni soutiendraient un traité qui interdirait toutes les armes dans l’espace.

Un autre exemple de dépense considérable pour des systèmes d'armes sans analyse critique est le bouclier de défense antimissile proposé par les États-Unis. Personne ne peut contester que cette vache à lait vieillissante pour les industries de la défense a échappé à la discussion publique aux États-Unis et à un examen approfondi au Congrès. Comment se fait-il qu'elle ait survécu ? Comme n'importe qui pouvait s'y attendre, les Gouvernements chinois et russe s'inquiètent qu'à l'avenir – après des milliards supplémentaires d'investissements – le bouclier puisse permettre aux États-Unis de lancer des missiles contre n'importe qui dans le monde, tout en empêchant des missiles ennemis de les atteindre. Le résultat serait de s'assurer le « contrôle militaire global ». De nouveau, dans quel but après la fin de la guerre froide ?

Comme nous le savons, pendant de nombreuses années, les États-Unis ont déclaré que le bouclier n'était pas là pour les protéger contre la Chine et la Fédération Russe mais contre des missiles lancés par des États voyous ou éventuellement terroristes. Si c'est le cas, pourquoi ne pas éviter le risque d'une course onéreuse et établir un système commun avec la Chine et la Fédération de Russie ? Ou – même mieux – pourquoi ne pas chercher à travailler sur un traité de non-prolifération pour les missiles ? Il ne serait pas facile d'obtenir un accord global – s'inscrivant dans la lignée du TNP – limitant la possession de missiles à longue portée à un petit groupe d'États seulement. Néanmoins, si la demande pour un abandon progressif des armes nucléaires devait s'accroître, peut-être un abandon progressif parallèle pourrait-il être envisagé pour tous les missiles au-delà d'une certaine portée ?

Permettez-moi de conclure avec quelques commentaires sur le problème des armes en position « d'alerte immédiate ». Pendant la guerre froide, les centres de recherche pouvaient spéculer sur une superpuissance lançant une attaque nucléaire massive sur l'autre et sur le besoin d'une capacité de survie adéquate pour répondre de façon identique. Même à ce moment-là, le scénario ressemblait à un jeu d'ordinateur. Après la fin de la guerre froide, il n'est simplement plus plausible de s'attendre à des attaques nucléaires soudaines et massives entre les superpuissances, ni au fait qu'elles pourraient perdre toute capacité de seconde frappe.

Dans ces circonstances, il semble n'y avoir aucun besoin de permettre aux décideurs de lancer des frappes de représailles dans les minutes suivant l'attaque de l'adversaire. N'importe qui contemplant une attaque nucléaire serait conscient qu'une frappe de représailles pourrait venir rapidement.

L'idée de représailles immédiates pourrait être perçue comme une preuve d'efficacité militaire. Cependant, rendre une telle action physiquement

possible et même l'adopter en tant que modèle place le processus de prise de décisions national dans un stress dangereux et non nécessaire et accroît le risque de malentendus et d'erreurs finissant en tragédie. C'est dans ce contexte qu'a été rédigée la recommandation no 17 dans le rapport de la Commission sur la prolifération des armes de destruction massive que j'ai dirigée. La gouvernance nationale devrait exclure toute réaction immédiate à des attaques ouvertes.

Une résolution fondée sur le raisonnement de la Commission sur la prolifération des armes de destruction massive a été récemment adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle a pris note que des milliers d'armes nucléaires restent prêtes en mode « alerte immédiate » pour être lancées en quelques minutes et que cela était une caractéristique des positions nucléaires de la guerre froide qui accroissait le risque d'utilisation non intentionnelle ou accidentelle. La résolution a réclamé des mesures pour abaisser la disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires. Elle a été adoptée par 124 voix contre 3 (États-Unis d'Amérique, France et Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Beaucoup d'États de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et la Chine se sont abstenus, alors que la Fédération de Russie n'a pas voté.

Les explications données pour justifier l'opposition n'étaient pas, d'après moi, très impressionnantes. Le Royaume-Uni a déclaré que « baisser le niveau d'alerte n'est pas la question principale dont nous devons nous occuper si nous cherchons à créer un monde sans nucléaire » et un porte-parole américain a affirmé que les États-Unis « ont une obligation de gérer leurs forces militaires pour s'assurer qu'ils restent capables de protéger leur sécurité... ».

Le monde a manifestement encore du chemin à parcourir pour arriver à une gouvernance des armes nucléaires et des autres systèmes qui soit en accord avec le monde de l'après-guerre froide. Peut-être la société civile pourrait-elle expliquer que la surprotection, que ce soit par les armes dans l'espace, les boucliers antimissile ou les doctrines de lancement sur alerte, est indésirable et déclenche des risques inutiles. Un renouveau du mouvement pour le désarmement pourrait conduire à une plus grande sécurité.

III. RÉSUMÉ DES ACTES DU SÉMINAIRE²

Le contrôle démocratique des armes nucléaires

Le contrôle démocratique des armes nucléaires décrit le processus par lequel la gouvernance des armes nucléaires dépend de l'engagement des acteurs et des institutions du système démocratique, principalement l'exécutif, le parlement, le commandement militaire, les structures de contrôle et la société civile. Dans un système démocratique de gouvernance, ces organes apportent une contribution dans tout ou partie des aspects suivants de la politique nucléaire : la décision d'élaborer un programme d'armes nucléaires, les structures de commandement et de contrôle, les doctrines d'utilisation, les décisions sur la taille des arsenaux nucléaires, ainsi que les conditions de stockage et de protection.

Le contrôle démocratique des armes nucléaires a été largement accepté comme un élément fondamental d'une gouvernance efficace du nucléaire. Plusieurs orateurs ont affirmé que la capacité de destruction de ces armes et la menace empirique potentielle pour les nations à travers leur utilisation rendent impérative une prise de décisions sur les armes nucléaires par des représentants du peuple démocratiquement élus. À titre d'exemple, l'un des orateurs a rappelé la décision de l'ancien président français Charles de Gaulle d'établir des élections directes pour la présidence française afin de légitimer le contrôle du président sur l'arsenal nucléaire. Un autre intervenant a ajouté que, si dans les États autoritaires le contrôle des armes nucléaires réaffirme l'emprise du régime sur le pouvoir, dans les États démocratiques, le contrôle du nucléaire renforce le contrôle civil sur les militaires.

Le contrôle démocratique n'est pas une « panacée pour la bonne gouvernance des armes nucléaires » et devrait être mise en œuvre parallèlement à un solide système de commandement militaire et de contrôle. Effectivement, à lui seul le contrôle démocratique fait peu pour garantir la sécurité physique à la fois des armes et du savoir associé. Comme exemple, l'un des orateurs a établi une comparaison entre la gouvernance des armes nucléaires dans l'ancienne Union soviétique et dans la Fédération de Russie

² Les vues exprimées dans ce rapport sont celles des participants et ne peuvent être interprétées comme représentant la position du DCAF ou de l'ONUG. Ces discussions se sont déroulées conformément à la règle de « Chatham House » pour faciliter la liberté de parole.

des années 1990. Le contrôle des armes nucléaires et le savoir correspondant étaient perçus comme plus sûrs pendant l'ère non démocratique soviétique que pendant les années 1990 parce que, pendant l'ère soviétique, l'exécutif exerçait un plus haut degré d'autorité centralisée dans la gouvernance de l'arme nucléaire. De ce point de vue, une approche élargie de la gouvernance nationale de l'arme nucléaire est nécessaire.

En effet, quelques orateurs ont identifié une tendance à voir le concept de « contrôle » en des termes excessivement étroits, car focalisé uniquement sur l'utilisation du nucléaire. Ils ont demandé une conceptualisation plus large de la notion de contrôle. Selon l'un des intervenants, le concept de contrôle devrait aussi s'étendre à la décision initiale de développer l'arme nucléaire, aux décisions sur la taille des forces nucléaires, aux doctrines d'utilisation et aux conditions de stockage. Alors que l'exécutif politique est nécessairement fondamental lors de toute prise de décision sur l'utilisation (dans les États démocratiques), d'autres institutions du système démocratique – notamment le parlement – devraient être impliquées dans le contrôle d'autres aspects de la politique nucléaire, tels que la stratégie globale d'utilisation et les décisions concernant l'ampleur de la force.

Transparence

La transparence a été largement évoquée comme un aspect essentiel de la bonne gouvernance de l'armement nucléaire. Les orateurs ont soutenu que la transparence entourant la doctrine sur les armes nucléaires et les arsenaux tient un rôle important tant au niveau national qu'international. L'un des orateurs a affirmé qu'au niveau national la diffusion publique de la doctrine nucléaire joue un rôle crucial dans l'encouragement d'un débat public sur la question. Alors que la plupart des États possédant l'arme nucléaire ne rendent pas leur doctrine publique, l'orateur s'est référé à la Stratégie de sécurité nationale des États-Unis (NSS) comme un exemple de la promulgation de scénarios potentiels pour l'utilisation d'armes nucléaires. Au niveau international, il a estimé que la transparence autour de la doctrine nucléaire et des arsenaux peut jouer un rôle important en améliorant la sécurité internationale par la réduction des risques potentiels de désinformation et de mauvaise perception. Bien que la transparence soit généralement perçue comme un élément à part entière de la gouvernance démocratique du nucléaire, plusieurs orateurs ont fait allusion à la difficulté d'associer transparence et secret dans cette même gouvernance. L'un d'eux a attiré l'attention sur le fait que la divulgation de trop d'information dans le domaine public pourrait exposer les installations nucléaires au danger d'attaques terroristes ou pourrait donner trop d'information sur la doctrine d'utilisation à des adversaires potentiels.

Le rôle des parlements dans la gouvernance de l'arme nucléaire

Le rôle du parlement dans la politique de l'armement nucléaire a été discuté par plusieurs intervenants. Il a été reconnu que bien, qu'il soit irréaliste d'envisager un vote parlementaire sur l'utilisation du nucléaire, les parlements devraient participer à la formulation des doctrines nucléaires soulignant les circonstances spécifiques dans lesquelles une arme nucléaire pourrait être utilisée et par qui la décision de lancement devrait être prise. L'un des orateurs a recommandé que les débats sur la doctrine nucléaire soient entrepris en format restreint par des comités spécifiques à l'intérieur du parlement et non pas nécessairement au travers d'un forum public.

Des comparaisons ont été établies entre le rôle des parlements français et britannique dans la gouvernance de l'armement nucléaire. On a estimé qu'au Royaume-Uni le parlement a été capable d'accroître son rôle prédominant dans l'arène de politique étrangère jusqu'à la politique d'armement nucléaire. La concrétisation de ce rôle a été confortée par le fait que la branche exécutive n'a pas essayé d'étouffer le débat sur ces questions ainsi que par un niveau relativement élevé de connaissance des affaires nucléaires par les parlementaires. L'orateur s'est référé au débat et au vote parlementaire sur la reprise du système de livraison d'armes nucléaires Trident comme un exemple type du rôle important joué par le Parlement britannique dans ce domaine. Au contraire, le Parlement français a été décrit comme ayant un rôle mineur dans la politique d'armement nucléaire à cause de l'appréhension de l'exécutif que le débat parlementaire puisse éroder le consensus autour de la politique d'armement nucléaire. Il a été affirmé que la branche exécutive avait été autorisée à restreindre le débat sur les questions nucléaires à cause de l'échec du Parlement français dans l'utilisation de l'information ouverte et de son incapacité à s'imposer dans ce processus de prise de décisions. Alors que l'accès à l'information peut éventuellement limiter la discussion parlementaire sur le nucléaire dans les régimes autoritaires, l'orateur a émis l'avis que dans les démocraties il y a suffisamment d'informations disponibles dans le domaine public pour que les parlements jouent un rôle significatif dans la définition des grandes orientations dans ce domaine.

C'est pourquoi, bien que les parlements ne jouent probablement pas de rôle dans l'utilisation actuelle des armes nucléaires, d'un point de vue de gouvernance démocratique, ils peuvent et doivent prendre part à la décision initiale d'acquérir les armes nucléaires, à la formulation de la doctrine nucléaire et à la conception des politiques pour le stockage en toute sécurité. Enfin, les parlements devraient assumer leur responsabilité fondamentale dans l'approbation et la supervision des dépenses de la défense dans le domaine du développement, de l'acquisition et de la maintenance des armes nucléaires.

Le rôle des médias et de la société civile dans la gouvernance des armes nucléaires

Les intervenants ont reconnu que les médias peuvent et doivent jouer un rôle précieux pour provoquer une prise de conscience sur les questions de la gouvernance des armes nucléaires. Plus spécifiquement, un participant a soutenu que les médias ont un rôle crucial à jouer dans l'information du public et des organisations de la société civile au sujet du processus des négociations pour la non-prolifération et le désarmement. À la lumière du manque actuel d'intérêt public pour les questions de gouvernance nucléaire, il a indiqué que les médias pourraient jouer un rôle actif dans la redynamisation de l'engagement public vis-à-vis de questions liées à l'armement nucléaire.

Les orateurs ont également discuté le rôle de la société civile dans la gouvernance des armes nucléaires. Une attention particulière a été accordée au déclin des mouvements de la société civile qui mènent campagne pour le désarmement nucléaire et la non-prolifération. On a fait remarquer que ces mêmes mouvements ont joué un rôle bien plus significatif pendant la guerre froide qu'actuellement. La faible protestation autour du renouvellement par le Gouvernement britannique du système Trident a été citée comme exemple de l'apathie actuelle autour des questions nucléaires. Plusieurs orateurs ont déploré le déclin de ces groupes et leur impact limité sur le processus actuel de contrôle des armes. Ils ont estimé que de telles organisations sont irremplaçables, tant pour aider à la prise de conscience que pour conseiller l'opinion publique sur les questions nucléaires. Leur renaissance a été déclarée cruciale pour la redynamisation des mouvements pour le désarmement et la non-prolifération.

Prestige ou sécurité ?

Les participants ont examiné les raisons pour lesquelles les États ont développé les armes nucléaires. Ils ont beaucoup débattu pour savoir si l'acquisition d'armes nucléaires était motivée d'abord par le prestige international associé à la possession de l'arme nucléaire ou par les avantages de sécurité perceptibles qu'elle apporte. Contrairement aux points de vue exprimés dans une grande partie de la littérature sur le sujet, plusieurs orateurs ont déclaré que – à part quelques exceptions importantes – l'acquisition de l'arme nucléaire a été largement motivée par des considérations liées à la sécurité. Un orateur a examiné la logique proclamée de l'acquisition des armes nucléaires pour chacun des États qui sont connus pour les avoir développées et soutenu que chaque État était motivé soit par l'acquisition de la force nucléaire par un État rival, soit par

une menace importante par armes conventionnelles provenant d'États voisins. De plus, selon un autre intervenant, le standing international d'États sans arme nucléaire, tels que l'Allemagne, le Brésil ou le Japon, démontre que les États ne perçoivent pas le besoin d'acquérir l'arme nucléaire pour jouir de prestige international. Néanmoins, les programmes nucléaires maintenant abandonnés de l'Iraq et de la Jamahiriya arabe libyenne ont été cités comme des exemples de tentative d'acquisition du nucléaire comme symbole de prestige.

La question de savoir si le prestige ou la sécurité était la considération première conduisant l'opinion publique à la possession d'armes nucléaires a également été discutée. Certains participants ont estimé que les gouvernements ont tendance à fournir un niveau de défense plus élevé que leur opinion publique ne leur demande. Les participants étaient également d'avis que, dans les États possédant l'arme nucléaire, le soutien public à l'acquisition et à la possession de l'arme nucléaire est motivé par une combinaison de perception de soucis de sécurité et de considérations de prestige. Il a été déclaré que, dans les cas de possession ancienne du pouvoir nucléaire, le soutien constant du public à cette possession est actuellement, plus que précédemment, d'abord motivé par des soucis de sécurité. Par contre, un orateur a expliqué que, dans les nouveaux États nucléaires, le soutien public à l'acquisition et à la possession des armes nucléaires est plus susceptible d'être motivé par le prestige associé à la possession de telles armes.

Une divergence d'opinion considérable est apparue entre les orateurs à propos des attitudes publiques vis-à-vis du désir de posséder des armes nucléaires ou de les éliminer. L'un des orateurs a affirmé que les citoyens de plusieurs pays nucléaires occidentaux apprécieraient l'abandon de l'arsenal nucléaire de leur pays. Cependant, cette allégation a été contredite par d'autres participants qui ont objecté que l'abandon des arsenaux nationaux ne serait soutenu par les citoyens que si cet abandon était suivi d'un abandon semblable par tous les autres États en possédant. Cet argument est étayé par les sondages qui donnent à penser que, ces dernières années, 73 % des citoyens américains et 63 % des Russes soutenaient l'élimination de toutes les armes nucléaires³.

Plusieurs orateurs se sont inquiétés de l'attraction persistante des armes nucléaires en tant qu'option pour la sécurité. L'un des intervenants a fait remarquer que l'acquisition de l'arme nucléaire reste une option extrêmement

³ Steven Kull et al., "Americans and Russians on Nuclear Weapons and the Future of Disarmament: A Joint Study of WorldPublicOpinion.org and the Advanced Methods of Cooperative Security Program", CISSM (9 novembre 2007), disponible sur le site http://www.worldpublicopinion.org/pipa/pdf/nov07/CISSM_NucWeaps_Nov07_rpt.pdf.

attractive pour les États qui pensent devoir faire face à une menace vitale qu'ils ne pourraient contrer autrement. Il semble également que ces armes soient particulièrement attractives pour les États qui n'ont pas les moyens financiers ou techniques de développer une « sérieuse défense conventionnelle », puisque le développement et la production d'armes nucléaires sont comparativement moins onéreux.

À la suite de cette discussion, les participants ont également analysé la relation entre l'importance des armes nucléaires d'un État dans sa politique de défense générale et leur gouvernance. L'un des intervenants a déclaré que la « culture sécuritaire » entourant les armes nucléaires constitue un aspect important de leur contrôle, parallèlement aux contrôles procéduraux. Dans les États où les armes nucléaires sont des symboles forts dans la grandeur nationale et la pièce maîtresse de la défense, elles sont susceptibles d'être sujettes à des niveaux plus stricts de contrôle. On a fait remarquer que, dans les États nucléaires occidentaux, les armes nucléaires ont perdu leur importance dans les doctrines de défense nationale et ne sont plus considérées avec la même attention; c'est pourquoi elles pourraient ne plus être soumises aux mêmes niveaux de contrôle que dans les nouveaux États nucléaires.

L'impact des régimes du traité international sur la gouvernance nationale des armes nucléaires : un régime de traité en crise ?

Les participants ont discuté de l'impact (ou de son absence) des acteurs internationaux et des régimes du traité sur la gouvernance nationale des armes nucléaires. Donnant l'exemple de l'ex-Union soviétique, un orateur a affirmé que les traités internationaux avaient un effet significatif sur la gouvernance soviétique des armes nucléaires, en citant l'établissement en 1970 d'un organisme interne chargé d'élaborer la législation nationale pour placer la politique nucléaire soviétique en accord avec les obligations internationales. Avant la création de ce service, l'Union soviétique n'avait aucune législation sur les activités nucléaires.

Au contraire des effets déclarés des régimes sur la gouvernance nucléaire soviétique, les orateurs ont déploré les effets limités des régimes du traité international sur la gouvernance actuelle des armes nucléaires. En effet, ils ont été unanimes dans leurs prévisions pessimistes concernant l'avenir du TNP et des autres traités de désarmement et de contrôle des armes nucléaires. Plusieurs intervenants ont décrit le régime du TNP comme étant en crise à cause de l'échec des États nucléaires à honorer les engagements du

Traité et ses conférences, et de l'échec de la signature et de la ratification du Traité par les États nucléaires non signataires. D'autres intervenants ont fait allusion à une participation incomplète au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à la faiblesse du Traité sur les réductions des armements stratégiques offensifs (SORT) et à la portée géographique limitée du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (INF). Malgré les sombres pronostics exposés par les participants, plusieurs suggestions ont été faites pour renforcer le désarmement nucléaire et le régime de contrôle des armes : de premières négociations sur un traité START 3; la formulation de méthodes de vérification améliorées pour gérer les engagements pris sous SORT; et la négociation d'une version multilatérale du traité INF pour couvrir les États autres que les États-Unis et la Fédération de Russie qui possèdent actuellement des engins nucléaires de portée intermédiaire.

La gouvernance des armes nucléaires et le désarmement

La relation entre le contrôle ou la gouvernance des armes nucléaires et le désarmement nucléaire a été le sujet d'un débat animé entre les participants. D'après l'un des intervenants, la bonne gouvernance des armes nucléaires est quelque peu paradoxale puisqu'elle soutient implicitement la détention continue d'armes nucléaires. L'orateur a également fait valoir que la justification de bonne gouvernance des armes nucléaires pourrait conduire à la conclusion que la possession de ces armes est acceptable tant qu'elles sont soumises à une bonne gouvernance, et donc que les armes nucléaires sont en lieu sûr tant qu'elles sont en de bonnes mains. Ce point de vue a été fortement contesté par d'autres orateurs, qui ont soutenu que le contrôle démocratique des armes nucléaires est essentiel à toute perspective d'éradication des arsenaux nucléaires. En effet, un intervenant a estimé que le « meilleur moyen pour éliminer est de contrôler » puisque le contrôle des armes nucléaires implique nécessairement des mesures de désarmement.

On a émis l'idée que l'attitude actuelle des États nucléaires, en particulier celle des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, indique qu'ils n'ont pas l'intention d'abandonner ces armes et qu'ils prévoient de garder leurs arsenaux de façon permanente. Cette attitude a été présentée comme hautement préjudiciable pour le régime de non-prolifération car, en l'absence de progrès par les États possesseurs dans l'abandon du nucléaire, les autres États n'ont que peu de motivations pour s'abstenir d'en acquérir. De plus, d'après l'un des orateurs, l'échec des puissances nucléaires actuelles à désarmer légitime implicitement l'acquisition et la possession d'armes nucléaires. Ce même orateur a déploré l'actuelle préoccupation de prolifération horizontale

et l'acquisition potentielle d'armes nucléaires par des groupes terroristes, et a soutenu que les efforts internationaux devraient être réorientés pour cibler la réduction des arsenaux nucléaires existants.

Réduire le désir d'acquérir l'arme nucléaire

Plusieurs orateurs ont discuté de stratégies pour réduire la tentation des États d'acquérir des armes nucléaires, des propositions axées sur l'établissement d'alliances et une réforme du Conseil de sécurité.

Le développement d'alliances qui comprennent des garanties de sécurité pour les États non nucléaires a été identifié comme un instrument inégalable dans la réduction du désir d'acquisition; en effet, l'un des orateurs a qualifié les garanties de sécurité fondées sur les alliances comme étant le « plus puissant des arguments contre la prolifération ». Selon cette approche, les États nucléaires peuvent établir des alliances défensives avec les États non possesseurs, ce qui fournit des garanties de sécurité en cas d'attaque par un État non membre de l'alliance, et réduit d'autant la tentation pour les États non nucléaires d'acquérir ces moyens de défense. Les garanties de sécurité des États-Unis dans les années 1970 données à la fois à la République de Corée et Taiwan ont été avancées comme un exemple de la capacité de formation d'alliances pour décourager la prolifération. Washington a offert à ces États le choix soit d'une alliance défensive (dans le cas de la République de Corée), soit d'une garantie implicite de protection (dans le cas de Taiwan, Province de Chine), soit la poursuite de la course au nucléaire sans protection des États-Unis. Les deux États ont opté pour l'alliance avec les États-Unis. Un participant a rappelé l'échec des États occidentaux à apporter des garanties de sécurité à Israël et à l'Afrique du Sud pendant la guerre froide comme un contre-exemple du pouvoir des alliances défensives décourageant la prolifération. Il a affirmé que la réticence des puissances occidentales à étendre la protection à Israël et à l'Afrique du Sud oblige ces États à se doter d'armes nucléaires.

Une seconde série de propositions pour réduire la tentation pour les États d'acquérir les armes nucléaires s'appuie sur la réforme du Conseil de sécurité et le rôle de ses cinq membres permanents. On a estimé que la structure actuelle du Conseil créait une incitation à l'acquisition des armes nucléaires. Étant donné que les membres permanents (et donc ceux qui exercent le plus de pouvoir) possèdent tous l'arme nucléaire, cette possession est inextricablement liée au prestige de l'adhésion permanente au Conseil de sécurité. Pour pouvoir découpler cette association, un orateur a estimé que le Conseil devrait être réformé pour étendre l'adhésion permanente au-delà des cinq États nucléaires; cette dissociation de l'adhésion permanente

de la possession du nucléaire pourrait servir de mesure efficace contre la prolifération. Cependant, cette suggestion a été contrecarrée par un autre intervenant à cause de la nature intouchable de l'adhésion au Conseil. Une autre recommandation a demandé une déclaration publique des cinq membres permanents, qui les engagerait à n'utiliser l'arme nucléaire qu'en cas de circonstances extrêmes d'autodéfense. On a pensé qu'un tel engagement pourrait diminuer les inquiétudes sur la sécurité des États potentiellement nucléaires et ainsi réduire leur besoin ressenti d'acquisition.

Conclusion

En conclusion du séminaire, il a été rappelé aux participants que les armes nucléaires représentent une menace unique et grandissante et que la communauté internationale atteint un seuil critique dans ses efforts en faveur du désarmement et de la non-prolifération. Malgré les inquiétudes sérieuses émises par la plupart des orateurs sur l'état actuel de ces régimes, on a estimé que, durant le séminaire, les intervenants avaient réussi à poser les fondations d'une structure de gouvernance et de responsabilité qui pourrait être appliquée aux armements nucléaires.

Cette architecture inclut à la fois des contrôles nationaux et internationaux et des mesures de responsabilité, ainsi que les accords internationaux auxquels les États sont parties. Pour s'assurer que les éléments de cette structure sont adoptés, et pour redynamiser à la fois les efforts de désarmement et de non-prolifération nationaux et internationaux, il est nécessaire qu'un dialogue ouvert et documenté sur les questions d'armement nucléaire se poursuive.

IV. ARMES NUCLÉAIRES : GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉ

Genève, 6 décembre 2007

PROGRAMME

9h30 **Bienvenue et introduction**

M. Sergei A. Ordzhonikidze, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève

S. E. Theodor H. Winkler, Ambassadeur, Directeur du Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées

9h45 **Discours d'ouverture**

M. Hans Blix, Président de la Commission sur la prolifération des armes de destruction massive

10h15 **Table ronde**

Modérateur

- Mme Patricia Lewis, Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Intervenants

- S. E. M. Abdul S. Minty, Vice-Directeur général et Représentant spécial pour le désarmement, Département des affaires étrangères de l'Afrique du Sud. Président du Conseil sud-africain pour la non-prolifération des armes de destruction massive et membre du Conseil des Gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
- S. E. M. Yuri Nazarkin, ancien Ambassadeur à la Conférence sur le désarmement, ancien Chef de la délégation russe et soviétique aux pourparlers sur la réduction des armements stratégiques (START)
- M. Walter B. Slocombe, ancien Sous-Secrétaire à la défense, chargé de la politique, Département de la Défense des États-Unis
- M. Bruno Tertrais, maître de recherche, Fondation pour la recherche stratégique, France.

Débat

V. BIOGRAPHIES DES ORATEURS

Discours d'ouverture : M. Hans Blix

M. Hans Blix est né en 1928 à Uppsala (Suède). Il a étudié à l'Université d'Uppsala, à l'Université Columbia de New York, où il fut aussi étudiant chercheur, et à l'Université de Cambridge (Royaume-Uni), où il obtint son doctorat. En 1959, M. Blix devint docteur en droit à l'Université de Stockholm et, en 1960, il fut nommé professeur associé en droit international.

De 1963 à 1976, M. Blix servit comme Conseiller en droit international au Ministère des affaires étrangères suédois. En 1976, il devint Secrétaire d'État, chargé de la coopération pour le développement international. Il fut nommé Ministre des affaires étrangères en octobre 1978. Il servit comme Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique pendant quatre mandats, de 1981 à 1997. M. Blix fut nommé Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies pour l'Iraq par le Secrétaire général en janvier 2000. Il commença son mandat le 1^{er} mars 2000 et quitta son poste en juin 2003, à l'expiration de son troisième contrat.

Depuis janvier 2004, M. Blix préside la Commission sur la prolifération des armes de destruction massive, un organe international indépendant. Son rapport final, « Les armes de la terreur : débarrasser le monde des armes nucléaires, biologiques et chimiques » a été présenté au public le 1^{er} juin 2006.

M. Blix a reçu plusieurs doctorats *honoris causa* et de nombreuses décorations et récompenses. Il est membre de l'Institute of International Law et membre honoraire de la Société américaine de droit international. En novembre 2006, M. Blix a été nommé Président de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, pour un mandat de trois ans. M. Blix a reçu le Sydney Peace Prize en 2007.

Il a écrit plusieurs livres traitant du droit international et constitutionnel ainsi que de nombreux articles sur les questions relatives à l'énergie et aux problèmes de la prolifération des armes nucléaires. En 1980, M. Blix était le leader du Comité de campagne libéral en lien avec le référendum sur le programme d'énergie nucléaire suédois. Il a publié son ouvrage *Disarming Irak* en mars 2004.

M. Blix vit à Stockholm et est marié à Eva Kettis, ancienne ambassadrice en charge des questions de l'Arctique et de l'Antarctique au Ministère des affaires étrangères suédois. Ils ont deux fils.

Modératrice : Mme Patricia Lewis

Mme Patricia Lewis est Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Avant cette nomination, elle fut Directrice du Verification, Research, Training and Information Centre à Londres de 1989 à 1997. Elle est titulaire d'une licence (avec mention) en physique de l'Université de Manchester (Royaume-Uni), et d'un doctorat en physique nucléaire de l'Université de Birmingham. Avant d'occuper son poste actuel à l'UNIDIR à Genève, elle a travaillé en Inde, en Nouvelle-Zélande, en Australie et au Royaume-Uni. Elle a une double nationalité, du Royaume-Uni et de la République d'Irlande.

De 2004 à 2006, Mme Lewis a été Commissaire de la Commission sur la prolifération des armes de destruction massive, présidée par M. Hans Blix. De 1998 à 1999, elle a été membre du Forum de Tokyo pour le désarmement et la non-prolifération nucléaire, ayant été précédemment observateur externe pour la Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires. En 1990, elle était l'experte du Gouvernement du Royaume-Uni pour l'étude du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification et consultante dans le domaine de la vérification des forces conventionnelles au British Foreign and Commonwealth Office de 1989 à 1990. Elle a bénéficié une bourse d'études Elizabeth Poppleton à l'Université nationale d'Australie en 1992. Elle a publié largement sur tous les aspects du désarmement, du contrôle des armes et de la sécurité humaine.

Intervenant : S. E. M. Abdul Samad Minty

M. Minty est né le 31 octobre 1939. Il a étudié à l'University College de Londres, où il a obtenu une maîtrise (Econ) en relations internationales en 1969. De 1969 à 1975, il fut chargé de recherche au Richardson Institute pour la recherche sur la paix et les conflits, à Londres, et en 1994-1995 il fut maître de recherche à l'International Peace Research Institute à Oslo.

M. Minty est actuellement Vice-Directeur général du Département des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, Ambassadeur et Représentant spécial pour le désarmement et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il est le Représentant personnel du Président du Comité de direction du NEPAD, Président du Conseil sud-africain pour la non-prolifération des armes des destruction massive (depuis 1995) membre du Conseil des Gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique

(AIEA) depuis 1995, membre du Conseil de la Corporation sud-africaine pour l'énergie nucléaire et Représentant du Département des affaires étrangères au Comité national sud-africain pour le contrôle des armes conventionnelles.

M. Minty a été précédemment Président du Conseil sud-africain pour les affaires spatiales (1995-2006), Vice-Directeur général pour les affaires multilatérales au Département des affaires étrangères de l'Afrique du Sud (août 1995-juin 2004), Secrétaire honoraire de l'Anti-Apartheid Movement à Londres (1962-1995), Directeur de la Campagne mondiale contre la collaboration militaire avec l'Afrique du Sud à Oslo (1979-1994), Vice-Président d'Action for Southern Africa à Londres (1995-1996) et membre du Conseil consultatif sur les questions de désarmement (2001-2002).

M. Minty a travaillé étroitement avec le Groupe africain et les membres non alignés de l'AIEA sur le programme nucléaire sud-africain et participé aux conférences générales de l'AIEA à Vienne pour faire pression pour des sanctions contre le régime d'apartheid. Il fut conseiller auprès de la délégation de l'Afrique du Sud à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1995 et conduisit la délégation de son pays aux conférences de 2000 et 2005. Il fut aussi engagé dans les négociations internationales sur l'interdiction des mines antipersonnel et la prolifération illicite des armes de petit calibre.

M. Minty a publié énormément sur l'Afrique australe pour les Nations Unies et différents mouvements anti-apartheid et de solidarité, et a participé à des séminaires et tables rondes aux Nations Unies et ailleurs sur la capacité militaire et nucléaire de l'Afrique du Sud et sur d'autres sujets, dont les sanctions contre la Rhodésie et le rôle des Nations Unies en Namibie. Il a témoigné au Conseil de sécurité sur les questions africaines en tant qu'expert individuel sur plus de deux décennies, la dernière fois le 25 mai 1994, quand l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud fut levé.

Intervenant: S. E. M. Yuri Nazarkin

M. Nazarkin est né en 1932. De 1956 à 1966, il a travaillé dans un département d'analyse du Ministère des affaires étrangères soviétique et, de 1967 à 1992, il a participé aux négociations sur le désarmement et le contrôle des armes à la Conférence du désarmement, aux Nations Unies, à l'Assemblée générale, à l'Agence internationale de l'énergie atomique. En particulier, de 1987 à 1989, M. Nazarkin a représenté son pays en tant qu'ambassadeur à la Conférence du désarmement et, de 1989 à 1991, il fut négociateur en chef lors des pourparlers entre les États-Unis et l'Union soviétique sur la réduction des armements stratégiques (START).

De décembre 1992 à avril 1995, M. Nazarkin a travaillé avec le Conseil de sécurité de la Fédération de Russie en tant que Vice-Secrétaire et Directeur du Conseil d'administration. Il est maintenant professeur à l'École de diplomatie et de relations internationales de Genève.

Intervenant: M. Walter B. Slocombe

M. B. Slocombe est associé dans le cabinet d'avocats Caplin & Drysdale (Washington) et membre du Conseil consultatif international du DCAF. Il fut Sous-Secrétaire à la défense, chargé de la politique de 1994 à 2001 et Directeur de l'Équipe spéciale pour les pourparlers sur la limitation des armements stratégiques du Département de la défense des États-Unis.

Au Département de la défense, ses responsabilités incluaient le conseil au Secrétaire à la défense sur les questions politiques liées au contrôle des armes nucléaires, à la non-prolifération, à la structure des forces stratégiques et au plan de réserve pour les forces nucléaires.

Intervenant : M. Bruno Tertrais

M. Tertrais possède un diplôme de l'Institut d'études politiques de Paris (1984), une maîtrise en droit public de l'Université de Paris-X (1984), un diplôme d'études approfondies de politique comparée de l'Université de Paris-X (1995), un doctorat de l'Institut d'études politiques de Paris (1994).

De 1990 à 1993, il a été Directeur du Comité des affaires civiles de l'Assemblée de l'OTAN à Bruxelles. En 1993, il rejoignit la Délégation aux affaires stratégiques du Ministère français de la défense. En 1995/1996, il fut professeur invité à la Rand Corporation (Californie). D'octobre 1996 à août 2001, il fut assistant spécial du Directeur des affaires stratégiques au Ministère français de la défense. Il est actuellement maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique (Paris), ainsi que chercheur associé au Centre d'études et de recherches internationales (Paris).

En août 2007, il devint membre de la commission présidentielle française pour le Livre blanc sur la défense et la sécurité et, en octobre 2007, membre de la commission ministérielle française pour le Livre blanc sur la politique européenne et étrangère.

M. Tertrais est aussi membre de l'Institut international d'études stratégiques, du comité de rédaction de *Survival*, du comité de rédaction du *Washington Quarterly* et du Gerson Lehrman Group Policy and Economics Council. Son dernier livre en anglais s'intitule "*War Without End: America Ensnared?*" (New York, The New Press, 2005).

VI. LECTURES SUPPLÉMENTAIRES

- Baylis John et Robert O'Neill, eds. *Alternative nuclear futures*. Oxford, Oxford University Press, 2000.
- Blair Bruce G. *The logic of accidental nuclear war*. Washington, Brookings Institution Press, 1993.
- Born Hans. *National governance of nuclear weapons: opportunities and constraints*. Policy Paper No. 15. Genève, DCAF, 2007 (disponible sur le site www.dcaf.ch).
- Campbell Kurt M., Robert J. Einhorn, Mitchell B. Reiss, eds. *The nuclear tipping point: why States reconsider their nuclear choices*. Washington, Brookings Institution Press, 2004.
- Cirincione Joseph, Jon B. Wolfsthal, Miriam Rajkumar. *Deadly arsenals: nuclear, biological, and chemical threats* (éd. rév.). Washington, Dotation Carnegie pour la paix internationale, 2005.
- Cohen Avner. *Israel and the bomb*. New York, Columbia University Press, 1998.
- DeGroot Gerard. *The bomb: a life*. Londres, Jonathan Cape, 2004.
- Feaver Peter D. *Guarding the guardians: civilian control of nuclear weapons in the United States*. Ithaca et New York, Cornell University Press, 1992.
- Lavoy Peter R., Scott D. Sagan et James J. Wirtz, eds. *Planning the unthinkable: how new Powers will use nuclear, biological and chemical weapons*. Ithaca et Londres, Cornell University, 2000.
- Perkovich George. *India's nuclear bomb: the impact on global proliferation*. Berkeley, University of California Press, 1999.
- Sagan Scott D. et Kenneth N. Waltz. *The spread of nuclear weapons: a debate*. New York/Londres, W. W. Norton, 1995.

- Stockholm International Peace Research Institute. *SIPRI Yearbook 2007: armaments, disarmament and international security*. Oxford, Oxford University Press, 2007 (disponible sur le site www.sipri.org).
- Slocombe Walter B. *Democratic civilian control of nuclear weapons*. Policy Paper No. 12. Genève, DCAF, 2006 (disponible sur le site www.dcaf.ch).
- Commission sur la prolifération des armes de destruction massive. « *Les armes de la terreur : débarrasser le monde des armes nucléaires, biologiques et chimiques* ». Stockholm, 2006 (disponible sur le site www.wmdcommission.org).

VII. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ONUG

L'Office des Nations Unies à Genève représente le Secrétaire général en Europe. Haut lieu de la diplomatie multilatérale, l'ONUG accueille plus de 8 500 réunions par an, traitant un grand nombre de questions dans des domaines tels que le désarmement, les droits de l'homme, le commerce et le développement et les secours humanitaires. C'est l'un des centres de conférences les plus actifs au monde, ainsi qu'un centre pour le partage d'informations et les échanges, avec un grand nombre de dignitaires et de délégations de haut niveau venant chaque année pour participer à des rencontres bilatérales, réunions intergouvernementales, conférences et autres événements. Avec plus de 1 600 employés, c'est le plus grand centre des Nations Unies après le Siège de New York, apportant un soutien essentiel aux efforts de l'Organisation dans les domaines de la paix, du développement et des droits de l'homme.

Visitez l'ONUG sur www.unog.ch

Office des Nations Unies à Genève (ONUG)

Palais des Nations, 8-14, avenue de la Paix, CH-1211 Genève 10, Suisse
Tél. : +41-22 917 12 34; fax : +41-22 917 01 23

DCAF

Le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève est l'une des institutions mondiales de pointe dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et de la gouvernance du secteur de la sécurité. Le DCAF apporte un soutien consultatif sur le terrain et des programmes d'assistance pratique, développe et promeut les normes démocratiques appropriées aux niveaux nationaux et internationaux, préconise les bonnes pratiques et élabore des recommandations de politique afin d'assurer la gouvernance démocratique efficace du secteur de la sécurité.

Visitez le DCAF sur www.dcaf.ch

Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF)

Rue de Chantepoulet, 11, Case postale 1360, CH-1211 Genève 1, Suisse
Tél. : + 41-22 741 77 00; fax : + 41-22 741 77 05; e-mail : info@dcaf.ch

Conférences ONUG-DCAF (2003-2008)

- Réforme du secteur de la sécurité : son importance pour la prévention des conflits, l'établissement de la paix et le développement (2003);
- La sécurité étatique et la sécurité humaine à l'« âge du terrorisme » : le rôle de la réforme du secteur de la sécurité (2004);
- Reconstruction post-conflit du secteur de la sécurité : le rôle des Nations Unies (2005);
- La réforme du secteur de la sécurité dans la consolidation de la paix d'après conflit : un partenariat toujours plus étroit entre les Nations Unies et les organisations régionales (2006);
- Armes nucléaires : gouvernance et responsabilité (2007);
- Les Nations Unies et la réforme du secteur de la sécurité : un an après le débat public du Conseil de sécurité (2008).